



# Protocole sanitaire COVID 19

Recommandations pour l'ouverture et de reprise de la fréquentation  
de la Base Nautique Sainte-Claire à PERIGUEUX

*Validé par le Conseil d'Administration de Périgueux Canoë-Kayak le 09 mai 2020*

## PREALABLE

Nécessaire accord de Monsieur le Préfet de la Dordogne (déconfinement prudent, navigation autorisée, respect des gestes barrières et de distanciation) et de Monsieur le Maire de Périgueux (reprise des activités et ouverture de la Base Nautique qui est un équipement sportif municipal)

## PREAMBULE

Nécessité de présenter un guide de réouverture cohérent pour la **sécurisation des pratiquants et des salariés**, la préservation de notre sport, la confiance renouvelée des familles, l'exemplarité de notre pratique de plein air et, par-là même, très visible, la crédibilité vis-à-vis des collectivités et des responsables administratifs avec l'assurance que des précautions obligatoires soient mises en place de manière réfléchie et effective.

Des enjeux sociaux-économiques en découlent et la poursuite de la pratique sportive nautique également. **Une reprise n'est envisageable que très progressive** tant sur le plan organisationnel que par les précautions physiques individuelles de re-athlétisation à respecter après deux mois sans pratique nautique voire sans pratique sportive.

Un calendrier propre à notre structure est proposé conformément aux règles édictées par le gouvernement et par la Fédération Française de Canoë-Kayak et de Sport de pagaie

## PRINCIPES

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Attention particulière aux Sanitaires/Vestiaires
- Accueil des adhérents et autre public
- Usage des locaux
- Gestion de la circulation des cadres, des adhérents et des sportifs
- Nettoyage/désinfection du matériel
- Type de pratique envisageable

## REGLES

Cette reprise de pratique sportive repose sur cinq principes fondamentaux :

1. **Le respect de règles générales**
2. **Le maintien de la distanciation physique et des règles d'accueil du public**
3. **L'application des gestes barrière**
4. **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
5. **La formation, la dotation, l'information, l'organisation interne et la communication**

### 1. Le respect de règles générales

Les parents, les adhérents, le personnel, de même que les bénévoles jouent un rôle essentiel dans le retour des sportifs à la Base. Ils s'engagent, notamment, à ne pas y revenir en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez la personne, ses proches immédiats ou sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ à la Base. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à la Base.

L'activité physique à la Base est une **activité nautique exclusivement extérieure** et limitée à la durée nécessaire en réduisant les temps habituels de « partage social » et de convivialité en s'inspirant de la formule « **kayak only** » ou « Just Kayak » !

A l'heure actuelle et vraisemblablement durant les mois de mai et juin, les déplacements seront limités **sans l'usage des véhicules club pour le transport des pratiquants**, privilégiant les abords de la Base nautique

**A l'heure actuelle : sont interdits les pratiques de groupe ou d'équipage avec promiscuité (Kayak-Polo, rabaskas, dragon-boat, sentiers nautiques, K2, C2, K4, C4)**

### 2. Le maintien de la distanciation physique et les règles d'accueil et de déplacement du public concerné

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne (4 m<sup>2</sup>), en statique, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Une distanciation sportive de 10 m<sup>2</sup> est indiquée dans le cadre d'une pratique dynamique et sportive, avec favorisation des déplacements de front sur l'eau plutôt qu'en file indienne. Par ailleurs, la distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course à pied.

Les déambulations seront autorisées dans le rez-de-chaussée de la Base (atelier, stockage bateaux, sanitaires, 3 points d'eau) selon le plan de déplacements figurant page 5 mais **l'accès à l'étage sera interdit aux adhérents** (pas d'accès vestiaires, sanitaires de l'étage, salle de musculation), **de même que le bureau des cadres, la salle de réunion, le hangar à bateaux et le vestiaire PMR.**

Il est demandé aux adhérents de venir de préférence en tenue de pratiquant et de disposer d'une tenue de rechange sèche et chaude et d'une serviette pour partir de la structure à la fin de la séance (limiter le nombre de sacs de sport au minimum nécessaire), ainsi que numéro de téléphone de la personne responsable en charge de récupérer l'enfant dès la fin de la séance.

Les pratiquants seront accueillis à **l'entrée de la Base à une heure précise (tolérance 5 minutes) et par groupe préalablement identifié au préalable** (communication sur les réseaux sociaux ou internes au club avec les jeunes et les familles) sous la responsabilité d'un des deux cadres (**capacité d'accueil maximum de 9 personnes + 1 cadre sur un même créneau horaire**), avec des créneaux horaires étalés dans la journée. Dès son arrivée, un passage est prévu systématiquement pour chacun par les lavabos avec lavage des mains à l'eau et au savon et séchage à l'air libre sans sèche-main avec air soufflant.

#### Rôle des parents des mineurs :

Tout doit être fait pour éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée de la Base Nautique. Afin de limiter les cas contacts, les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de la Base mais doivent s'assurer (visuellement au moins) que l'enfant est pris en charge par un cadre ou un responsable.

Ils sont informés clairement des conditions d'ouverture de la Base, de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...). Ils détiennent les numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des responsables, des points et horaires d'accueil et de sortie des pratiquants et des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.

**Aucun accueil de public ne sera possible en dehors des horaires d'arrivée prévus.**

**Aucune entrée d'adhérent en situation d'entraînement individuel ne sera possible en dehors des horaires d'ouverture de la Base et de la présence obligatoire d'un cadre technique responsable**

Les grilles extérieures seront fermées durant les séances sportives encadrées, mais les grilles latérales resteront ouvertes pour permettre une évacuation de sécurité. Les portes du club resteront ouvertes pour permettre une aération suffisante et une évacuation en cas d'incendie.

Une fiche synthétique destinée aux familles de mineurs et autres adhérents est disponible en annexe C1.

### **3. L'application des gestes barrière**

#### **a. Les masques :**

Outre le **salut sans contact**, déjà mis en place depuis 2 mois, le **port du masque** de type « grand public ou du masque FFP1 dit « chirurgical » doit être **obligatoire dès l'arrivée au club**. Le rôle des parents est par conséquent jugé "essentiel" : chaque participant doit disposer de 2 masques (1 sur le visage et 1 en réserve). Le masque ne peut être utilisé pendant plus de 4h00 consécutive et doit être rangé après usage (pour évacuation dans poubelle des ordures ménagères si masque chirurgical ou lavage selon le cas), dans une poche hermétique différente de celle du masque propre. La famille ou la personne s'assure que le masque « grand public » en tissu est conforme à la norme AFNOR SPEC S76-001.

**Le port du masque est obligatoire dans la Base Nautique sauf lors de l'activité sportive proprement dite.**

Si le pratiquant ne dispose pas de masque, le club ne lui en fournira pas et il ne sera pas pris en charge par les cadres. Il devra regagner son domicile sous sa responsabilité ou celle de ses parents

La mise en place et la gestion d'un masque n'est pas aisée et risque finalement, si elle est mal réalisée, d'être plus néfaste que bénéfique. Les affiches A2 et A3 annexées sont importantes à assimiler.

**b. Le lavage des mains :**

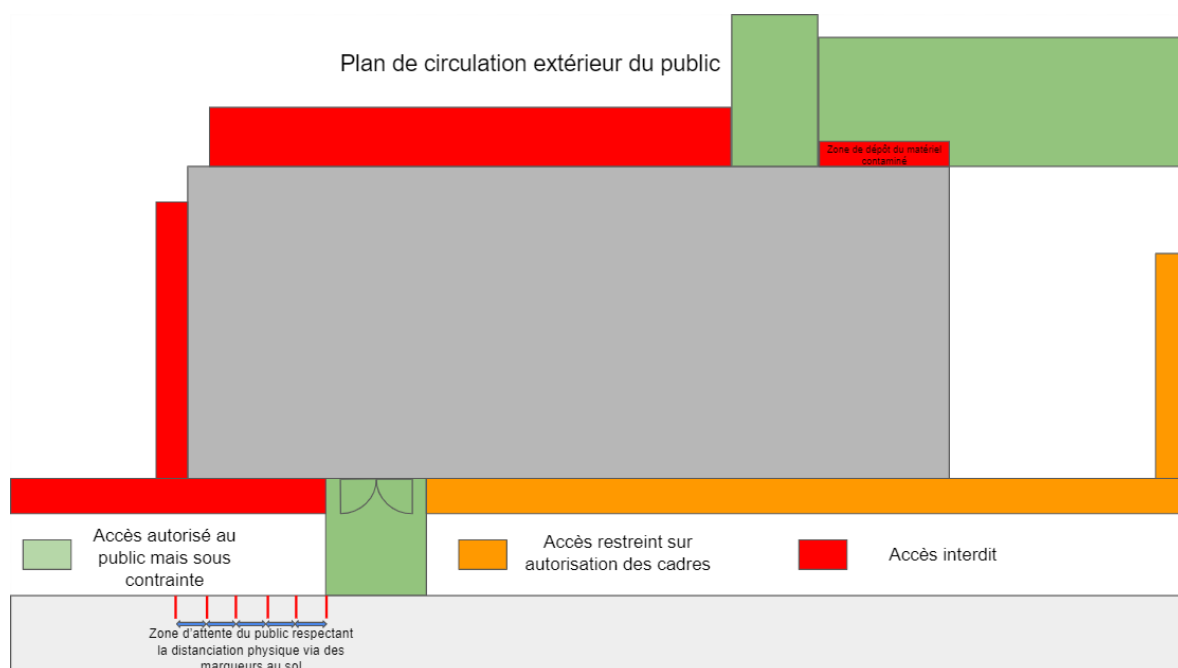
Chaque adhérent et membre du personnel devra se laver soigneusement les mains (eau + savon, durant 30 secondes en insistant entre les doigts, puis rinçage) au moins à son arrivée à la Base, avant et après être allé aux toilettes, après avoir toussé, s'être mouché ou éternué, avant le début des écoles de pagaie ; à la fin du cours ; ainsi qu'avant et à la fin d'une éventuelle prise alimentaire ou de boisson, au retour chez lui. Privilégier le séchage des mains à l'air libre et proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé présents dans les toilettes. Ses serviettes en papier seront disponibles aux toilettes. L'affiche A1 annexée est importante à assimiler

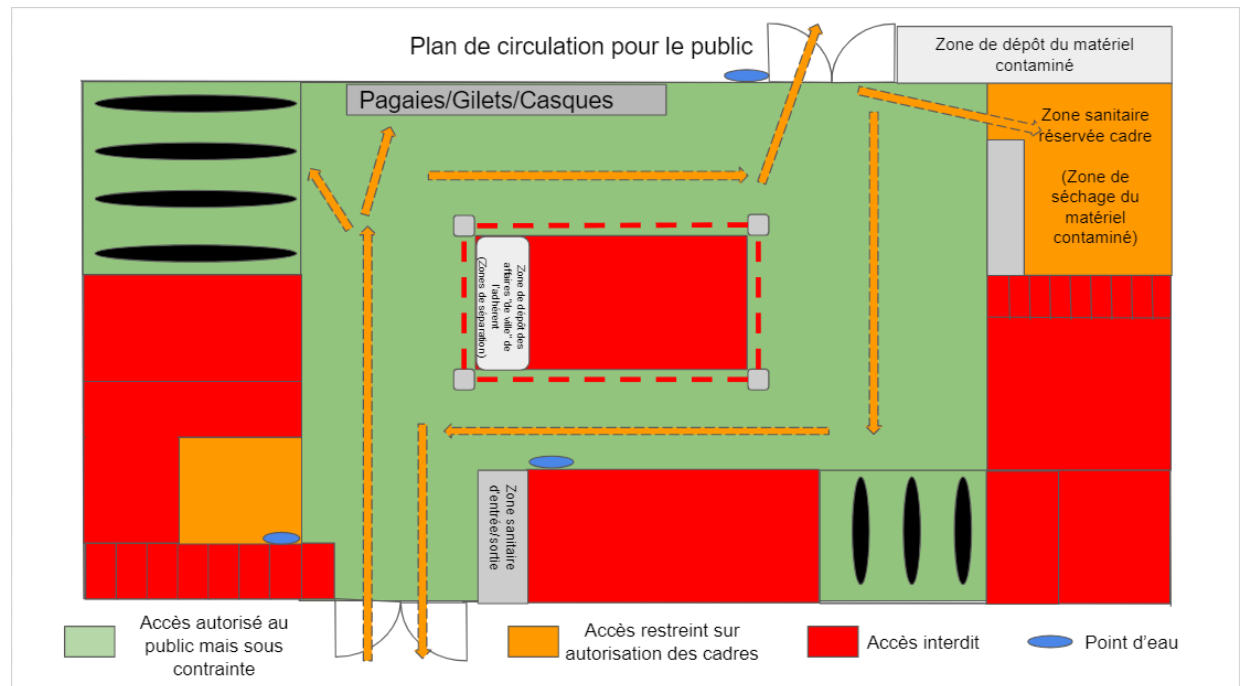
**c- L'usage du matériel :**

Les échanges manuels de ballons, objets partagés, bateaux d'équipage ou autres matériels doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et la Base doit être limité au strict nécessaire.

**d- Le plan de circulation :**

Le mot « Public » s'adresse dans un premier temps aux adhérents du club par groupes identifiés, puis dans quelques semaines à des usagers externes en pratique individuelle, puis dans quelques mois aux touristes.





#### 4- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le coronavirus survit quelques heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu humide. Ainsi la transmission par des mains sales portées au visage est possible.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu avec des désinfectants ménagers courants efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

##### a- La Base Nautique :

Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de fenêtres ou de portes, tables, sanitaires, robinetterie...). Les produits de nettoyages habituels peuvent convenir puisque le SARS-CoV-2 est entouré d'une enveloppe de lipides facilement dégradés par les tensioactifs contenus dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants. Le port de gants de ménage est obligatoire.

**Une aération des pièces confinées** plusieurs fois par jour (durant la pause méridienne et durant la phase de nettoyage) est prévue.

**Un nettoyage (balai ou aspirateur) du rez-de-chaussée de la Base sera réalisé une fois par jour, le matin dès l'arrivée au club.**

**Il sera suivi d'une désinfection quotidienne**, en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales (sols du rez-de-chaussée, bureau, salle de réunion, surface des bureaux, rampes extérieures) et **une désinfection quotidienne des zones sensibles, en début de journée**, que sont les points de contact et les zones fréquemment touchées (toilettes, interrupteurs, poignées de porte, cadenas, ...) avec un produit respectueux de l'environnement sans rinçage type Citrus ND+, déjà validé dans les Etablissements Scolaires de Dordogne. Ce produit peut être utilisé pour les sols, les surfaces de bureau et les points contacts, soit appliqué avec un chiffon propre, ou pulvérisé soit dilué à 3% avec de l'eau.

Dans le cadre du bureau des salariés ou de la salle de réunion, des lingettes ménagères et du Citrus ND + pulvérisé avec les surfaces nettoyées sont mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des surfaces et matériels électriques ou électroniques. Les claviers et souris d'ordinateurs, les tablettes, les téléphones et autres matériels de paiement électronique utilisés par les cadres seront nettoyés à chaque changement d'utilisateur et au moins une fois par jour selon les protocoles annexés.

Il est préféré un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque salarié (stylos compris). Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.

Il faut s'assurer de l'approvisionnement en quantité suffisante de fournitures (sacs plastiques, produits de nettoyage, serviettes papier...).

Il est impératif de vérifier le **ramassage et vidage quotidien des poubelles**.

#### Produits à utiliser :

- Sols et surfaces > Citrus ND+, utilisable dilué à 3% (160 l de produit final)
- Surfaces, rampes, interrupteurs, poignées > Prosens Citrus ND +
- Matériel informatique, téléphone... > Lingettes désinfectantes Sanytol ou St Marc

#### **b- Les matériels sportifs :**

L'adhérent arrive à la Base et récupère son matériel préalablement préparé par les cadres. Il part naviguer et fait sa séance.

Au retour, il laisse son matériel dehors, à l'arrière de la Base, sur le quai, puis suit le sens de circulation pour partir à son domicile.

Le cadre gère la désinfection du matériel

- Nettoyage au jet d'eau sur place du matériel laissé en place
- Désinfection au Citrus ND + avec le pulvérisateur mécanique pour les bateaux et pagaies. Pas de temps de rinçage.
- Séchage 30 min avant de ranger les bateaux et pagaies dans les racks
- Trempage 10 minutes des gilets dans la solution préparée de Bacterless à l'extérieur du club (zone de droite symétrique du robinet extérieur), puis séchage à l'air libre dans la zone intérieure proche (anciennement d'accueil des touristes). Pas de temps de rinçage.
- Cyclage des gilets sur 2 ou 3 jours permettant un séchage optimum

#### Produits à utiliser :

- Bateaux et pagaies > Citrus ND+, utilisable dilué à 3% (160 l de produit final)
- Gilets > Bacterless, biodégradable, bien connu des clubs, en cours d'homologation contre le COVID, en dilution à 1%, après chaque usage, durant 10 à 15 minutes (5 litres de produit permettent de préparer 500 litres de solution désinfectante).

Coût approximatif de la désinfection :

2 euros par séance pour 10 bateaux, 10 pagaies et 10 gilets

## **5- La formation, l'information, l'organisation interne et la communication**

### **a- Formation et dotation :**

Les cadres et bénévoles en charge de l'accueil sont formés ou sensibilisés aux gestes barrières et aux règles de distanciation.

L'employeur s'oblige à protéger ses salariés et leur fournir le matériel de protection individuelle, notamment pour le ménage et l'entretien.

Par mesure dérogatoire, le ménage sera assuré par chacun des deux cadres, quelque soit leur fiche de mission initiale, car la nécessité d'hygiène rigoureuse, dans le cadre de cette situation sanitaire exceptionnelle, fait partie de l'assurance d'une pratique en toute sécurité due aux adhérents.

### **Dotation individuelle :**

- Masques FFP1 jetable : (2/j/pers) + 2 masques lavables grand public (1/j en alternance) à récupérer auprès des collectivités (pour un usage interne sans le public)
- Gants de ménage : 2 paires pour la saison
- Gants à usage unique : 1 boîte de 100 pour la saison (5 euros)
- Lingettes désinfectantes SANYTOL : 2 euros/50 lingettes ou St Marc : 2 euros/75 lingettes pour 2 semaines
- 1 flacon de 1 litre de gel hydro alcoolique par mois : 9 euros
- 1 stylo personnel

### **Matériel à approvisionner :**

- Savon de Marseille pour les 3 points d'eau
- Essuie-mains enchevêtrés, pliés : 32 cartouches de 100 (45 euros) pour 6 semaines (pour toilettes PMR)
- Sacs poubelles
- Pulvérisateur dorsal à pompe de 15 litres (100 euros environ).
- Citrus ND + : 28 euros le bidon de 5 litres
- Prosens Citrus ND + : 7 euros le pulvérisateur de 750 ml
- Bacterless : 50 euros les 5 litres
- Peinture pour marquage au sol (dépôt vestiaire au sol et points extérieurs de distanciation)
- Edition d'affiches d'information FFCK (B1, B2) et affiche (A1) lavages des mains sur les 3 points d'eau

### **b- Gestion de la salle de réunion :**

Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre et éviter de s'asseoir face à face  
Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande). Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation. Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie. Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

c- **Gestion du Bureau :**

Supprimer des placards et bureaux le maximum d'objets (cadres photos, stylos, ...) qui compliquent le nettoyage journalier. Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour. Ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre 2 périodes de télétravail). Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...). Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

d- **Diffusion :**

Diffusion du présent document et également des préconisations fédérales aux adhérents de l'Association.

Mise en ligne des documents sur le site du club <https://www.perigueuxcanoe.org/>  
Affichage des éléments de communications fédéraux pour les adhérents dans la structure

Information régulière des familles sur la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Se préparer à un contrôle sanitaire du fonctionnement de la structure

e- **Le calendrier prévisionnel :**

**04/05 au 14/05/20**

- Visioconférences régionales. Expertise du réseau (cellule d'accompagnement national fédérale et CTR du CRCJK NA). Diffusion de documents d'aide
- Ecriture des procédures en concertation avec les cadres techniques
- Validation des procédures au sein du Conseil d'Administration du club
- 11 mai 2020 : date de début officiel du déconfinement progressif
- Décision de fin d'activités partielles des salariés à compter du 13 mai 2020
- Edition de courrier de reprise pour les salariés pour leurs déplacements professionnels
- Envoi courrier Mairie de demande d'autorisations et attente des publications des arrêtés préfectoraux et municipaux nécessaires
- **Décision d'ouverture de la Base à compter du 14 mai aux salariés et à compter du 26 mai à certains adhérents (cf plus bas)**
- **Nouveaux horaires : 11h30 -19h00 du mardi au vendredi, 9h30 -17h00 le samedi. Fermeture hebdomadaire dimanche et lundi. Pause de 30 minutes chaque jour.**

**14/05 au 30/05/20**

- Ouverture de la Base aux salariés le 14 mai 2020 11h30.
- Limitation de l'accès aux locaux aux personnes indispensables (2 cadres et quelques bénévoles)
- Mise en place des procédures validées
- Mise en place d'un registre des personnes accueillies sur le modèle fédéral (tableur Excel) durant 8 semaines pour permettre une traçabilité des visiteurs.
- Mise en place du Document Unique d'Evaluation du Risque (DUER)
- Mise en place de l'affichage de communication sur les règles individuelles (affiches)



- Neutraliser l'accès à l'étage de la Base Nautique, interdire accès à la Salle de Réunion, au vestiaire et au Bureau des cadres par une affiche. Neutraliser le sèche-main à air pulsé des sanitaires PMR
- Nettoyage de la Base Nautique et de ses abords
- Mise en place d'un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour a minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés) et un protocole vérifiant régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon, papier toilettes)
- Vérification de l'accès à l'eau, des sites de pratique et parcours habituels sur l'eau et sécurisation éventuelle (Isle, bassin de Cachepur, ...). Choix de parcours peu accidentigènes.
- Préparation des locaux et des plans de déplacement externe et interne. Marquages aux sols extérieurs et dans l'espace du rez-de-chaussée. Fléchage à l'adhésif orange de sens de déplacement.
- Remise à niveaux des bateaux et du matériel
- Reprise sportive pour les cadres
- Dès le mardi 19 mai, sur rendez-vous téléphonique préalable, possibilité pour les adhérents majeurs de récupérer son propre matériel et possibilité de naviguer sans passage obligé par la Base Nautique, mais avec un respect strict des mesures préconisées sur le plan sanitaire (accord préalable du cadre et du Président du club) et en respectant les règles de sécurité habituelles listées dans le Règlement Intérieur du club.
- A compter du mardi 26 mai : pratique individuelle adulte, uniquement extérieure, en présence d'un cadre technique à la Base, durant les horaires d'ouverture et sur rendez-vous téléphonique préalable. Nécessité de nettoyage du matériel personnel à la fin de la séance ou de partir avec à son domicile.
- Communication aux familles et adhérents des horaires et des groupes d'entraînement
- Personnels concernés : bénévoles et cadres

## 02/06/20

- 1<sup>ère</sup> évaluation de la situation au niveau local, régional et national (1 point d'étape toutes les 3 semaines)

## A compter du 02 juin 2020 : semaine type = 1 groupe d'entraînement par jour

- Groupe Compétiteurs mardi et jeudi 14h à 17h00 (1 cadre)
- Ecoles de Pagaie en extérieur, progressives, selon validation du calendrier hebdomadaire (groupes de niveaux nominatifs, horaires de début et de fin de séance, numéro de téléphone joignable des parents).
  - 1 groupe EFCK G1 (débutants) le mercredi 14 à 16h00 (9 adhérents + 1 cadre)
  - 1 groupe EFCK G2 (confirmés) le samedi 14 à 16h00 (9 adhérents + 1 cadre)
- Groupe adulte pour pratique individuelle
  - Le vendredi 16 à 18h00 (ex-groupe Kayak-Polo) (1 cadre)
  - Le samedi 10h à 12h00 (groupe adultes individuels et ex-groupe rabaska) (1 cadre)
- Autre pratique individuelle adulte, uniquement extérieure, en présence d'un cadre technique à la Base, durant les horaires d'ouverture et sur rendez-vous téléphonique préalable. Nécessité de nettoyage du matériel personnel à la fin de la séance ou de partir avec à son domicile.

## Courant juin 2020 :

- Etude de l'ouverture au public scolaire selon les réglementations éventuelles du Rectorat ?
- Fin juin : 2<sup>ème</sup> évaluation de la situation au niveau local, régional et national

- Voir si possible de faire 2 écoles de pagaies le mercredi (EFCK G1 et G2) et 2 le samedi (EFCK G1 et G2) en horaires décalés

#### **Juillet 2020 :**

- Poursuite éventuelle des Ecoles de Pagaies, mini-stages pour valider le passage des Pagaie-Couleurs sur place sans déplacement ?
- 01/07/20 ou 14/07/20 ou 31/07/20 : début saison touristique ? Pratique touristique sur place uniquement individuelle
- Rappel : fin Etat d'Urgence Sanitaire le 24 juillet 2020.
- 3<sup>ème</sup> évaluation de la situation au niveau local, régional et national

#### **Aout 2020 :**

- Reprise progressive des compétitions « légères », animation, sorties, stages
- Préparation de la reprise automnale
- Saison touristique avec pratique sur place individuelle

#### **Interrogations :**

- Date de reprise Kayak Polo (selon recommandations nationales) ?
- Date de reprise rabaska (selon recommandations nationales) ?

#### **Automne 2020 (à confirmer)**

- 12-13/09 : CDF CEL à Mantes-La-Jolie (Minimes à Vétérans) Sprint
- 26-27/09 : CDF Marathon à Redon
- 30/10 au 01/11 : CDF DES Sprint à Tours (individuel, équipes, minimes)

## **ANNEXES**

A1- Se-laver-les-mains

A2- Se-couvrir-le-nez-et-la-bouche-quand-on-tousse-ou-éternue

A3- Utilisation-des-masques

B1- Affiche-Pratiquants-FFCK-07-05-2020

B2- Affiche-Institutionnelle-FFCK-05-07-2020

C1- Recommandations familles et pratiquants

## **DES LIENS POUR ALLER PLUS LOIN**

- FFCK et Sport de Pagaie : <https://www.ffck.org/2020/05/04/reprise-de-nos-activites/>
- Protection des salariés : site du Ministère du travail <https://travail-emploi.gouv.fr/>
- Masques grand public : <https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus/masques-grand-public>
- Adaptation des pratiques sportives : site du Ministère des sports <http://www.sports.gouv.fr/>
- Reprise scolaire : site du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse <https://www.education.gouv.fr/>